Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-103

Approbation Compte Financier Unique – Budget Parkings – Exercice 2024

(Finances)

7.1

Rapporteur : Lydie GUERIN

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**17**
Nombre de pouvoirs	**11**
Votants	**28**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à seize heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, après l'absence de quorum constaté lors de la séance du vendredi 20 juin 2025 s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel POISSON.

Étaient présents
Jean-Michel POISSON, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés
Pierre-Frédéric BILLET, Sophie WILLEMIN, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, Nelson FONSECA

Étaient absents
Fouzia KAMAL, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Jacques ALIM

Pouvoirs
Caroline VABRE donne procuration à Sébastien LEROUX, Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Christine PICARD donne procuration à Lydie GUERIN, Josette PHILIPPE donne procuration à Caroline IFTEN, François JAGUIN donne procuration à Hélène BARBE, Ratko KLISURA donne procuration à Jean-Michel POISSON, Silvia COUSIN donne procuration à Chantal DESEYNE, Yucel KISA donne procuration à Mounir CHAKKAR, Amber NIAZ donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime DAVID.

La candidature de la Ville de Dreux ayant été retenue pour expérimenter le Compte Financier Unique, la commune et le comptable public le produisent depuis l'exercice 2022.

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics :
– favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
– améliorer la qualité des comptes ;
– simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives ;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique au plus tard au titre de l'exercice 2026 ;

Vu la délibération DEL2024-078 du conseil municipal du 11 avril 2024 adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2024.

Considérant que le Compte Financier Unique doit être approuvé au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte ;

Il est présenté au conseil municipal le Compte Financier Unique 2024 budget Parkings dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
RECETTES DE L'EXERCICE	438 034,80 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	594 799,64 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (A)	**- 156 764,84 €**
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (B)	- 169 123,58 €
RESULTAT DE CLOTURE (A + B)	- 325 888,42 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES DE L'EXERCICE	303 388,17 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	229 658,40 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (A)	**+ 73 729,77 €**
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (B)	+ 460 663,24 €
RESULTAT DE CLOTURE (A + B)	+ 534 393,01 €
RESULTAT TOTAL DE CLOTURE	+ 208 504,59 €
RESTE A REALISER EN RECETTES	0,00 €
RESTE A REALISER EN DEPENSES	19 083,39 €

Vu l'avis de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Lydie GUERIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 7 voix contre : Josette PHILIPPE (pouvoir à Caroline IFTEN), Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Carine GENTIL, Sabine FRETEY **moins 2 abstentions** : Marie-Françoise SCAVENNEC (pouvoir à Maxime DAVID), Maxime DAVID

- Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget Parkings.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 9 juillet 2025

Le Maire,
Conseiller régional,

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250630-DEL2025-103-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025